



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 octobre 2014, les résolutions numéros CA14 140374 et CA14 140375, édictant les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE N^o 14-14-26

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)

Édicter une ordonnance interdisant les manœuvres de virage en « U » en direction Sud sur le boulevard Saint-Michel, à l'intersection de la rue Louvain et de conserver toute autre réglementation en vigueur.

ORDONNANCE N^o 14-14-27

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)

Édicter une ordonnance visant le retrait d'une signalisation de passage pour écoliers à l'intersection des rues Jean-Talon et des Érables et de conserver toute autre réglementation en vigueur.

Le 15 octobre 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Journal de Saint-Michel, édition du 15 octobre 2014](#)